



**Entreprendre
Sherbrooke**



CERTIFICAT DE CHANGEMENT D'USAGE

Assurez-vous de demander votre certificat de changement d'usage si l'activité de votre entreprise est différente de celle qui a été pratiquée avant vous. Ce certificat permet de vous assurer que le local est conforme aux règles suivantes :

- 1** Valider que le local est conforme aux usages permis selon le règlement de zonage.
- 2** S'assurer qu'il répond aux normes de construction en vigueur.
- 3** Vérifier que le nombre de cases de stationnement est adéquat.

BON À SAVOIR

Ce permis vous permet d'opérer officiellement votre entreprise à l'intérieur d'un local commercial. Le changement d'activité consiste, par exemple, à convertir un commerce de vente au détail en entrepôt ou en restaurant. Les règles entourant cet exemple peuvent être cependant différentes de celles entourant un commerce de chaussures, par exemple.

Le coût du certificat est de 25\$.

L'équipe d'Entreprendre Sherbrooke travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sherbrooke afin de vous aider à trouver le local répondant aux besoins de votre entreprise. Si vous cherchez un local, n'hésitez pas à consulter [Localiz.co](https://www.localiz.co). Toutefois, si vous avez des questions spécifiques au certificat de changement d'activité pour votre entreprise, nous vous invitons à envoyer un courriel à info.urbanisme@sherbrooke.ca.



[EntreprendreSherbrooke.com](https://www.entreprendresherbrooke.com)



80, rue Wellington S. Sherbrooke, QC J1H 5C7